

CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION CHARGEÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 01/2025 – COMPTES 2024

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion (COGEST) s'est réunie à deux reprises, le 15 avril 2025 et le 20 mai 2025, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 01/2025, soit les comptes 2024 présenté par le Comité de Direction (CODIR).

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue le préavis qui leur était soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents, à l'attention du CODIR.

Vous trouverez l'ensemble des questions soumises au CODIR à la suite du présent rapport, ce document est à considérer comme faisant totalement partie du rapport de la COGEST.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était accompagné de Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi membre du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des services généraux étaient également présents.

La commission remercie les membres de la direction de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

Communes	Membres	
Blonay-St-Légier	Julien DECOMBAZ	Présent
Chardonne	Heinz WERNLI (Suppléant)	Présent
Corseaux	Jacques MARMIER	Présent
Corsier	Nicolas LUYET	Excusé
Jongny	Rodrigo LEAL	Présent
La Tour-de-Peilz	Piero NEGRO	Présent
Montreux	Yanick HESS	Présent
Vevey	Muriel HIGY-SCHMIDT	Présente
Veytaux	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent

1. Considérations Générales de la COGEST

La COGEST constate que le budget 2024 prévoyait un excédent de charges d'environ CHF 24.9 millions alors les comptes 2024 sont bouclés avec un excédent de charges d'environ CHF 19.8 millions soit un excédent effectif inférieur de CHF 5.1 millions.

La COGEST considère qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les communes membres de l'association et elle s'est attachée à s'assurer que cette économie n'a pas mis en péril les services fournis à la population.

Tel que mentionné dans le préavis, des recettes externes plus élevées ont contribué positivement à ce très bon résultat.

Il faut néanmoins noter que les charges totales de l'ASR sont en augmentation de 3.7% par rapport aux comptes 2023. Au global l'économie présentée est donc directement liée à un budget 2024 qui a été surestimé et à des dépenses qui n'ont pas été engagées. **L'ASR doit tenir compte de ce point dans l'établissement du budget 2026 afin d'éviter dans la mesure du possible de tel écart.**

La trésorerie largement bénéficiaire de l'ASR a permis d'obtenir un revenu supplémentaire non budgété de CHF 44'289.81.

2. Réponses aux questions des commissaires

Le préavis 01-2025 ainsi que le rapport de gestion 2024 étant très complet aux yeux de la COGEST, très peu de questions ont été soulevées et elles ont fait l'objet de réponses exhaustives de la part de l'ASR. (Voir document « Questions de la COGEST au Comité de Direction »)

2 sujets ont été néanmoins particulièrement discutés lors de cette 2^{ème} séance.

Recrutement Police

La COGEST a souhaité obtenir un détail sur le nombre de policiers disponible au sein de l'ASR et le comparer au budget de manière mensuelle.

En annexe vous pourrez trouver cette information et l'on peut constater que l'effectif est systématiquement inférieur variant de 107.1 ETP à 111.7 alors que le budget permettrait d'avoir à disposition un effectif de 116 ETP.

Ce sous-effectif récurrent depuis plusieurs années interpelle la COGEST. Cette inquiétude est partagée par le CODIR, plusieurs raisons sont évoquées :

- Difficulté générale à recruter
- Exigence au niveau du recrutement de plus en plus pointue
- L'ASR forme et parfois les Policiers partent ensuite sur d'autre communes, cantons.
- Impossible d'engager du personnel étranger au bénéfice d'un permis C d'établissement.

Le CODIR est démuni face à cette situation et appelle le monde politique à les aider afin d'améliorer globalement cette situation.

Le Conseil Intercommunal pourrait ainsi déposer une motion par exemple en ce sens afin de permettre à l'ASR de relayer cette requête auprès de la Conférence des Directeurs des Polices communales Vaudoises.

Par ailleurs, M. Degex nous a partagé un lien par e-mail (<https://frapp.ch/fr/articles/stories/il-ny-a-pas-assez-depoliciers-en-suisse>) qui montre que les effectifs de Police sont insuffisants en Suisse.

Dans cet article, dont nous citons un paragraphe de manière exhaustive ci-dessous, des axes sont évoqués afin de remédier à cette situation :

- Améliorer les conditions de travail en général, par exemple en augmentant les salaires
- Reconnaître et assumer les conséquences des décisions prises
- Revoir le modèle de recrutement et le mettre à jour
- Promouvoir le travail à temps partiel indépendamment du sexe de la personne
- Promouvoir les carrières féminines.

Bien que cette pénurie ne soit pas encore visible au sein des ambulanciers et des pompiers des réflexions similaires devrait être avoir lieu selon le CODIR.

Rôle de la COGEST

Lors de nos discussions avec les membres présents du CODIR, nous avons aussi évoqué le double rôle (Commission des Finances et Commission de Gestion) portés par la COGEST selon les statuts actuels de l'ASR.

Cette discussion a eu lieu suite aux différentes discussions qui ont actuellement lieu au sein du Conseil intercommunal sur l'éventualité de créer 2 commissions distinctes.

De l'avis des membres du CODIR présent et des membres de la COGEST, la situation actuelle bien que ne refétant pas l'organisation de la plupart des communes membres de l'Association semble être la plus pertinente. Deux arguments ont été particulièrement cités :

- Une seule commission permet un suivi des dossiers plus efficient avec des partages avec le CODIR régulier si nécessaire
- La difficulté notamment pour les petites communes de fournir un nombre suffisant de commissaires serait un obstacle important dans le cas d'une subdivision de l'actuel COGEST

3. Annexe

Annexe 1 : ETP_24_COGEST.v2.pdf

4. Conclusions :

La COGEST remercie les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, pour la qualité des échanges et le travail fourni.

Une coquille a été relevée dans le montant reporté dans les conclusions du préavis, le montant aurait dû être de CHF 19'820'671.49 au lieu de CHF 19'820'671.10. Nous avons modifié la conclusion ci-dessous sans amender le rapport par mesure de simplification au vu de la différence en question.

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, à l'unanimité des membres présents le Préavis N°1/2025 a été approuvé.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2025 du Comité de direction du 22 mars 2025 sur les comptes 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2024, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 44'888'023.59, les revenus à CHF 25'067'342.10, pour une charge totale à répartir de CHF 19'820'671.49.
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Piero Negro, Président – Rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 2 juin 2025.

Service de police (603)											
EM											
Commandant - Police Riviera	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef Opération rempl. Commandant	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef division PS	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
rempl. Chef division	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chargé de prévention	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef division proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00
Secrétaire du Commandant	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Intendant	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intendant	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Total EM	8.00	9.00	9.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	7.00	7.00	7.00
Prévention											
Chef d'unité prévention - prévention	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier - prévention	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier - prévention	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00
Policier - prévention	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Total prévention	3.00	4.00	3.00	3.00							
EPT alloués 2024	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Déférence	2.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	2.00	2.00
Proximité											
Chef d'unité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef d'unité remplaçant	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policière - réceptionniste	0.50	0.50	0.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Policière - réceptionniste	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier - réceptionniste	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Réceptionniste (Vevey)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.60	0.60
Réceptionniste (Vevey)	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réceptionniste (Vevey)	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Réceptionniste (Clarens)	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60	0.60
Réceptionniste (Clarens)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Réceptionniste (Vevey)	0.00	0.00	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant de proximité	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Total proximité	16.70	16.70	18.50	19.00	19.00	18.60	17.00	17.00	17.00	17.00	17.00

CRI													
Chef Unité (CUI)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Rempl. Chef unité (RCUI)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Policier	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Policier	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Policier	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Policier	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Total CRI	8.00	8.00	7.00	7.00	7.00	7.00	7.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Totaux Police	108.10	110.90	111.70	110.20	109.30	108.90	107.10	107.10	110.10	109.10	109.10	109.10	109.10
EPT admis 2024	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00	116.00
Déférence	7.90	5.10	4.30	5.80	6.70	7.10	8.90	8.90	5.90	6.90	6.90	6.90	6.90
ASP (610)													
Cheffe de groupe ASP (Vevey)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef de groupe ASP (Clarens)	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Assistant-e de sécurité publique	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Total ASP	18.00	17.00	17.00	17.00	17.00	17.00	18.00	17.00	16.00	16.00	16.00	17.00	17.00
ETP admis 2024	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40	19.40
Déférence	1.40	2.40	2.40	2.40	2.40	2.40	1.40	2.40	3.40	3.40	3.40	2.40	2.40

